

**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat mixte Sarthe Numérique,
Vu la délibération n° 5 du 16 septembre 2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu les Lignes Directrices de Gestion établies par le Président de Sarthe Numérique, après avis du Comité technique,
Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des Services de Sarthe Numérique,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement de grade de : Attaché principal

NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL
OLLIVIER Elise	Attaché

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1
* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement		

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au comptable de la collectivité
- au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des Services de Sarthe Numérique et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du Syndicat mixte
Sarthe Numérique


Dominique LE MÈNER

